

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة
نيويورك

Déclaration

de

S.E. M. El Mostafa SAHEL,
Ambassadeur, Représentant Permanent

devant

la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner
les progrès accomplis dans l'exécution
du Programme d'action
en vue de prévenir, combattre et éliminer
le commerce illicite des armes légères
sous tous ses aspects.

New York, le 26 Juin 2006

Prière de vérifier à l'audition

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la Présidence de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Je peux vous assurer du plein appui de la délégation marocaine dans l'accomplissement de votre tâche. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Monsieur le Président,

Cinq années après l'adoption du Programme d'action en vue de lutter contre le commerce illicite des armes légères, le moment est venu de dresser un état des lieux objectif des progrès réalisés dans sa mise en œuvre.

A cet égard, il est important de relever tout d'abord que l'adoption du Programme d'action en 2001 a permis d'inscrire la question de la lutte contre le commerce illicite des armes légères parmi les priorités de la Communauté internationale. Elle n'avait jusqu'alors reçu qu'un traitement parcellaire et fort insuffisant.

La prise de conscience collective qui a présidé, à l'adoption du Programme d'action puis réitérée à l'occasion des réunions biennales de 2003 et 2005 est illustrative du degré d'engagement des Etats membres des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs définis il y a de cela cinq ans.

Monsieur le Président,

Parmi les principales réalisations enregistrées ces dernières années en matière de lutte contre le commerce illicite des armes légères figure en tout premier lieu l'adoption par l'Assemblée générale lors de sa 60^{ème} session d'un instrument international sur le marquage et le traçage des armes légères.

La négociation et la conclusion de cet instrument international au sein d'un Groupe de travail dont mon pays a eu l'honneur et le privilège d'assurer la Vice-Présidence constitue une réalisation significative dont il faut se féliciter. Bien entendu, nous aurions souhaité, à l'instar de nombreuses délégations africaines, que cet instrument international soit juridiquement contraignant. Malheureusement, cet objectif n'a pu être atteint. Il n'en demeure pas moins que l'instrument international conclu constitue une étape importante en vue de consolider le dispositif international en vigueur en vue d'une action internationale plus efficace en matière de lutte contre les trafics d'armes.

Monsieur le Président,

Le continent africain a considérablement souffert au cours des dernières années de conflits fratricides souvent entretenus par des trafics illégaux d'armes. Les femmes et les enfants en sont souvent les principales victimes. Faut-il rappeler que parmi les 500.000 victimes annuelles des armes légères, plus de la moitié se trouve sur le continent africain.

Voilà pourquoi, il est essentiel que cette Conférence se penche de façon prioritaire, sur les insuffisances enregistrées depuis 2001 en matière de coopération internationale en faveur des pays touchés par ces trafics.

Il semble que cet aspect, en particulier, ait été négligé depuis 2001. Il faut mobiliser des ressources et une expertise adéquate pour assister les Etats en situation de conflits ou post-conflit à juguler ces trafics criminels. Cela passe aussi par un effort accru de coordination régionale et sous-régionale.

C'est dans cet esprit que mon pays a participé à l'ensemble des réunions à caractère régional organisé depuis 2001 sous les auspices des Nations Unies et de la Ligue des Etats arabes. C'est aussi dans un esprit de solidarité agissante que le Maroc participe dans le cadre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies aux efforts entrepris en matière de désarmement et de démobilisation. C'est le

cas actuellement en Côte d'Ivoire et en République Démocratique du Congo.

Monsieur le Président,

Soucieux d'honorer les engagements pris dans le cadre du Programme d'action de 2001, le Royaume du Maroc a soumis à trois reprises, en 2003, en 2005 et en Juin 2006, son Rapport national de mise en œuvre. Ces rapports décrivent l'ensemble des mesures législatives et réglementaires en vigueur au Maroc en matière de lutte contre les trafics d'armes. Il font également état de l'engagement de mon pays sur les plans national, régional et international en faveur d'une réalisation pleine et entière des objectifs du Programme d'action.

Monsieur le Président,

La Conférence qui débute aujourd'hui doit nous permettre, c'est là notre souhait de parvenir à adopter un Document final. Celui-ci devra être bien entendu consensuel, équilibré et refléter les préoccupations de l'ensemble des Etats membres. Il devra aussi être orienté vers des actions concrètes et tangibles.

En définitive et tout au long de cette Conférence, il nous fait avoir un seul objectif à l'esprit : Comment agir pour sauver davantage de vies ?

A notre sens, cela devrait passer avant tout par un effort de coopération internationale accru en faveur des pays touchés par ses trafics mais aussi par la mise en œuvre de mécanismes de suivi appropriés pour veiller à la réalisation des engagements pris. C'est à ce prix que nous parviendrons à juguler ces trafics criminels qui brisent tant de vies innocentes.

Je vous remercie.